



Nous, Maire de la Ville de Dijon

V U

- 1°) - Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- 2°) - Le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022, portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;
- 3°) - Les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- 4°) - La délibération du Conseil municipal en date du 28 mars 2026 autorisant la Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;
- 5°) - L'arrêté en date du 15 novembre 2016 instituant une régie de recettes nommée Etat civil auprès du bureau des décès de la Ville de Dijon ;
- 6°) - L'avis conforme du comptable public assignataire en date du 19/10/2026 ;

ARRETONS

ARTICLE 1 : Nature de la modification

A compter du 1^{er} novembre 2026, l'article 6 de l'arrêté du 15 novembre 2016 susvisé est modifié comme suit :

« ARTICLE 6 :

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 25 000 euros. »

ARTICLE 2 : Périmètre de la modification

Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 3 : Exécution réciproque

Madame la Maire et le Responsable du Service de Gestion Comptable de Dijon Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Dijon, en l'Hôtel de Ville

Emmanuelle BUHLER
Inspectrice des Finances Publiques

Pour la Maire,
L'Adjoint délégué aux finances et à la Cité
Internationale de la Gastronomie et du Vin
(CIGV)

SGC Dijon Métropole
14 rue Sambin
CS 22325
21023 DIJON Cedex

François DESEILLE
Le 19 octobre 2026
François DESEILLE
Adjoint à la Maire de Dijon